

Vert & Bleu

Le magazine de
la Communauté
de Communes
du Bassin
de Marennes

n° 30

Avril
Mai
Juin 2010

P7 Le Moulin des Loges

L'un des derniers moulins à marée



P8
Un autre regard sur
notre patrimoine



P15 Forum de
l'apprentissage
et de la formation
par alternance



communauté de communes
BASSIN DE MARENNES

Le Gua • Marennes • Saint-Sornin • Hiers-Brouage • Saint-Just-Luzac
Nieulle-sur-Seudre • Bourcefranc-Le Chapus
www.bassin-de-marennes.com



Développement durable et solidarité

C'est dans un contexte nouveau que les élus de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes ont défini les priorités de la politique intercommunale lors du débat d'orientation budgétaire. En effet, la réforme de la fiscalité impulsée par l'État a eu pour conséquence la disparition de la taxe professionnelle qui était notre ressource principale. Le budget a donc été voté à l'unanimité lors du conseil communautaire du 31 mars dernier en intégrant la contribution économique territoriale.

Le respect de notre environnement reste au cœur des préoccupations des élus communautaires, avec notamment la suite du travail mené pour la gestion intégrée des zones humides, ainsi que l'engagement dans la démarche « Réseau Natura 2000 ».

Le Printemps est enfin arrivé et c'est l'occasion de vous inviter à découvrir les pistes cyclables qui maillent notre territoire et qui, ici ou là, vous font entrevoir les richesses naturelles ou patrimoniales.

Cette année, nous allons vous offrir la possibilité d'avoir « un autre regard sur notre patrimoine » à travers un programme d'actions culturelles, sportives et d'éveil à la nature avec « Bouge Ton Marais ».

Vous trouverez dans ce numéro tout le programme prévu par notre service « Enfance/Jeunesse », l'aide aux leçons, le réseau baby sitting... et la présentation des nouveaux locaux jeunes.

Pour répondre au mieux à la demande croissante en matière d'hébergement, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes a lancé un Programme Local de l'Habitat (PLH). Soucieuse des enjeux liés au développement durable, ce PLH sera accompagné d'une Approche Environnementale de l'Urbanisme.

Saisissant les opportunités offertes en matière de développement économique, notre Communauté de Communes a prévu de répondre à l'appel à projet de l'État au titre des « Pôles d'Excellence Rurale ». Je vous invite à découvrir dans les pages économiques ce projet.

Enfin, je souhaite terminer mon propos en adressant tous mes remerciements à nos concitoyens qui ont su être solidaires lors de la tempête Xynthia qui a durement frappé notre territoire.



Bonne lecture,
Le Président
Jean-Luc Rousseau

Communauté de Communes du Bassin de Marennes
10 rue du Maréchal Foch - BP 50 028 - 17 320 Marennes
Tél. 05 46 85 98 41 - Fax. 05 46 85 54 41
Email: contact@bassin-de-marennes.com
Horaires au siège: du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14 heures à 17 heures
www.bassin-de-marennes.com
Directeur de la publication: Francine BAUDIN - Rédaction: Sandra GUÉNARD
Comité de rédaction: Jean-Luc ROUSSEAU, Joël BARREAU, Jean-Yves MENADIER, Catherine BERGEON, Jean-Marie PETIT, Jean-Pierre ROUMILHAC.
Conception maquette: RC2C - La Rochelle
Crédits photographiques: CDC sauf mentions
N°ISSN 1624-477X dépôt légal décembre 2007 - Tirage 7 000 exemplaires
Imprimé sur papier PEFC issu de forêts gérées durablement.



Sommaire

3 **ici et maintenant**
Les finances communautaires 2010.

4 **protéger l'environnement**
Natura 2000 : qu'est ce que c'est ?
Le projet GIZH: fin de l'étude et début des actions.

7 **à voir, à faire à savoir**
Le Moulin des Loges : un des derniers moulins à marée d'Europe.
Un autre regard sur notre patrimoine.
« Bouge Ton Marais ».

10 **grandir ensemble**
Audrey, animatrice local jeunes de St-Just-Luzac.
Les "leçons du cartable".
Le Centre Nautique et de Plein Air.
Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité.

12 **aménager l'espace**
Habitat 2010 : un Programme d'Intérêt Général.
Le Programme Local de l'Habitat.

14 **développer l'activité**
Demande de subvention au titre de « l'Aide au Développement ».
Le Pôle d'Excellence Rurale: présentation du projet.
Forum de l'apprentissage et de la formation par alternance.

16 **agenda**

ici et maintenant



Depuis 2005, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes percevait la taxe professionnelle unique pour financer ses dépenses. Cette année, les entreprises ne paieront plus la taxe professionnelle mais la contribution économique territoriale.

L'État collectera ce nouvel impôt et reversera à la Communauté de Communes une compensation-relais au moins égale à la recette perçue en 2009.

À partir de 2011, la Communauté de Communes percevra le produit de la fiscalité qui lui sera applicable (contribution économique territoriale, taxe foncière non bâtie, taxe habitation...).

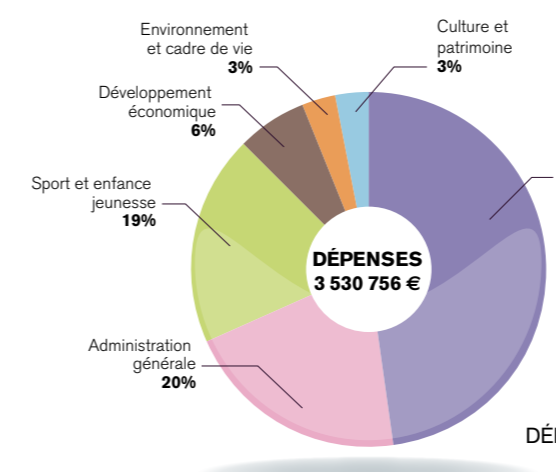
En revanche, cette nouvelle donne fiscale ne permettra pas une visibilité à long terme sur la dynamique des recettes futures.

Les mouvements financiers de la Communauté de Communes sont comptabilisés sur quatre types de budgets distincts :

- le budget général,
- la régie des déchets,
- la plateforme de transit des produits de la mer,
- les zones d'activités.

Le budget général et la régie des déchets concentrent la majorité des crédits de fonctionnement qui totaliseront 3 530 756 € de dépenses, répartis selon le schéma ci-dessous.

Le montant des recettes s'élèvera à 3 983 548 € (voir également schéma). Les finances publiques imposent une comptabilité distincte pour la régie



Les finances communautaires 2010

des déchets. Cette dernière, financée exclusivement par la redevance des ordures ménagères, s'équilibre difficilement depuis plusieurs années, les dépenses d'exploitation augmentant plus vite que les recettes.

Les élus de la Communauté de Communes étudient donc la faisabilité d'un changement de mode de financement du service en instaurant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Par ailleurs, la faiblesse de la capacité d'épargne du budget de la régie des déchets ne permet pas d'envisager de nouveaux investissements.

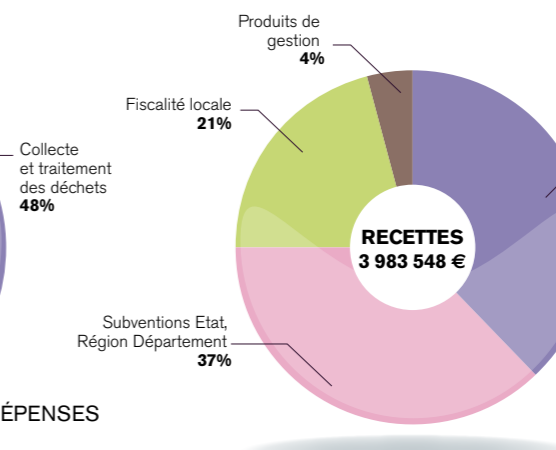
Pour le budget général, l'essentiel des crédits est concentré sur les travaux des itinéraires cyclables, qui ont pris du retard en 2009 en raison des acquisitions foncières nécessaires, et sur le programme de développement des structures d'accueil pour les enfants et adolescents, avec la réhabilitation du centre de loisirs de Marennes-plage et l'ouverture d'un nouveau local pour les jeunes à Le Gua. Une réflexion est en cours pour l'ouverture d'un local-jeunes à Marennes.

De plus, la création d'un stade d'athlétisme et d'un dojo est en phase d'études. Cet équipement mobilisera les crédits d'investissement en 2011 et 2012.

Détail des investissements

1 592 200 € d'investissement en 2010 dont :

- Itinéraires cyclables : 544 400 €
- Locaux jeunes : 290 260 €
- Centre de loisirs : 205 000 €
- Études et subventions Habitat : 150 000 €
- Bâtiments communautaires : 190 000 €



« Cette année, les entreprises ne paieront plus la taxe professionnelle mais la contribution économique territoriale, collectée par l'État. »



Les activités de la plateforme de transit des produits de la mer sont retracées dans un budget annexe, dont la section de fonctionnement s'élève à près de 125 000 € financée par les loyers des transporteurs.

Les budgets des zones d'activités sont créés pour comptabiliser les dépenses de viabilisation et d'aménagement. La revente des terrains aménagés doit équilibrer ces budgets. Cette année, la zone du Riveau à Bourcefranc-Le Chapus sera terminée, la zone de Fiel de Feusse à Marennes va être agrandie et le parc d'activités de Le Gua est en phase d'études pour être aménagé en 2011/2012.

Natura 2000 : qu'est-ce que c'est ?



« Notre territoire abrite des habitats d'un intérêt écologique particulier. »

Maintenir ou rétablir les espèces et les habitats naturels pour contribuer à la préservation de la biodiversité à l'échelle nationale et européenne : c'est tout l'enjeu de Natura 2000.

C'est d'abord un réseau européen

Natura 2000 est un réseau écologique de sites représentatifs de la biodiversité européenne. Il a pour objectifs de favoriser le maintien de la diversité, tout en intégrant les préoccupations socio-économiques et culturelles dans une logique de développement durable. Ce réseau est fondé sur deux directives. La directive « Oiseaux » (1979) protège les zones de reproduction ou de migration d'oiseaux devenus rares ou menacés sur le territoire européen. Elle désigne des Zones de Protection Spéciale (ZPS). La directive « Habitats » (1992) protège les habitats naturels ou semi-naturels ainsi que les espèces rares et/ou menacées et leurs milieux de vie. La France a fait le choix d'une gestion contractuelle et volontaire des sites, en offrant la possibilité aux usagers de s'investir par la signature de contrats et/ou de la Charte Natura 2000.

Pourquoi ici et comment ?

Notre territoire abrite des espèces animales et végétales et/ou des habitats d'un intérêt écologique particulier. Lorsqu'un site Natura

2000 est désigné, on établit la liste des habitats naturels et des espèces présentes qu'il convient de maintenir ou de rétablir dans un état de conservation favorable. La richesse du patrimoine naturel de votre commune contribue ainsi à la préservation de la biodiversité à l'échelle nationale et européenne. La démarche Natura 2000 s'effectue en deux phases : l'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB) pendant 2 ans puis l'animation et la mise en œuvre des actions décidées dans ce DOCOB.

Le comité de pilotage, composé de tous les acteurs locaux, suit et valide les étapes successives d'élaboration du DOCOB. La Communauté de Communes du Bassin de Marennes (CCBM) a été désignée opérateur Natura 2000 par les élus du comité de pilotage et a en charge l'élaboration des DOCOB « Natura 2000 Brouage » et « Natura 2000 Seudre ». La CCBM a désigné en son sein un « chargé de mission coordonnateur » qui assurera les actions d'animation et de communication ainsi que la rédaction du DOCOB. Les inventaires seront réalisés par des prestataires externes.

Zoom sur

LES SITES LOCAUX NATURA 2000

« NATURA 2000 BROUAGE »

Sites : ZPS « Marais de Brouage Ile d'Oléron »

ZSC « Marais de Brouage (et marais nord d'Oléron) »

Superficie : ~26 000 hectares dont 45% sur le domaine maritime

Communes concernées : 19

Lancement : 2^e semestre 2010

« NATURA 2000 SEUDRE »

Sites : ZPS « Marais et estuaire de la Seudre, île d'Oléron »

ZSC « Marais de la Seudre »

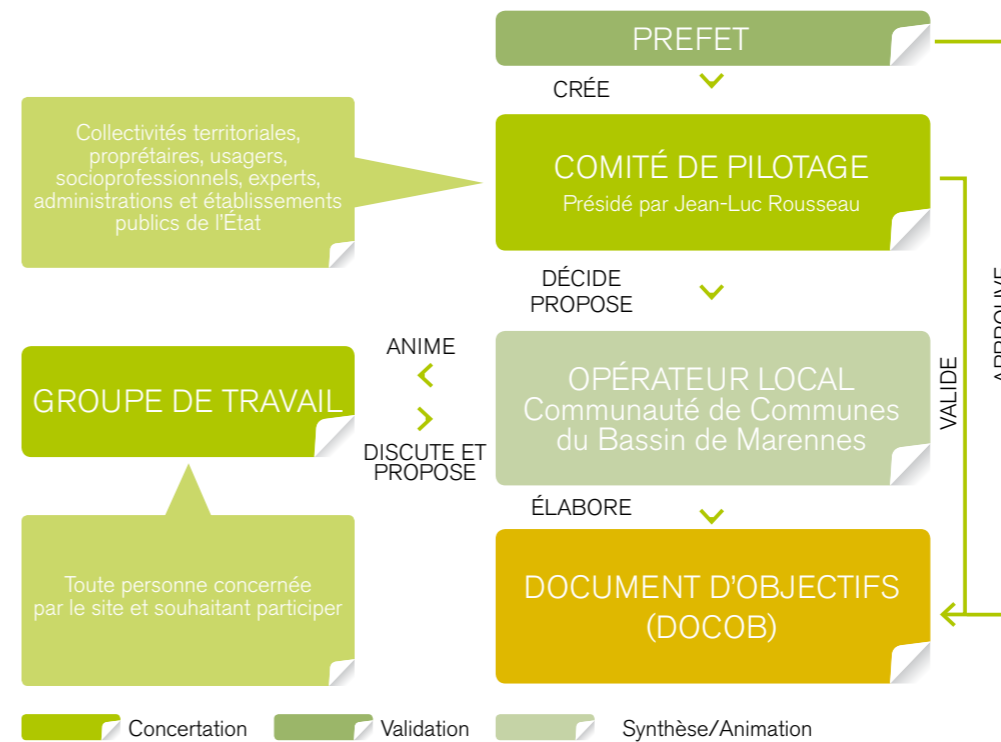
Superficie : ~14 000 hectares dont 22% sur le domaine maritime

Communes concernées : 19

Lancement : 1^{er} comité de pilotage le 22 mars 2010



Démarche de l'élaboration du DOCOB



Le document d'objectifs : pour quoi faire ?

Le DOCOB constitue un plan de gestion concerté du site Natura 2000. Il doit contenir les éléments suivants :

- Un état des lieux et un diagnostic scientifique et socio-économique ;
- L'identification et la hiérarchisation des enjeux ;
- La détermination des objectifs de développement durable du site pour assurer la conservation des habitats et des espèces menacées ;
- Un programme d'actions pour atteindre ces objectifs ;
- Le cahier des charges type pour les contrats Natura 2000 ;
- La charte Natura 2000.

Le DOCOB est élaboré localement, en concertation avec tous les acteurs qui doivent rechercher et s'accorder sur les objectifs, les orientations de gestion et les moyens nécessaires au maintien ou au rétablissement des habitats naturels et des espèces dans un état de conservation favorable.

Qu'est-ce que ça change ?

La démarche Natura 2000 est participative et volontaire. Elle n'entraîne pas de contraintes supplémentaires mais constitue une aide pour mieux appliquer les lois existantes (loi sur l'eau et loi pour la protection de la nature). Natura 2000 est un dispositif permettant de valoriser les activités en mettant en avant le bénéfice environnemental qu'elles apportent. Cette reconnaissance passe par deux instruments contractuels.

La charte Natura 2000 : accessible à tout le monde, la charte contient des engagements de gestion courante et durable des terrains et espaces, et renvoie à des pratiques respectueuses des habitats naturels et des espèces. L'adhésion à la charte Natura 2000 du site ouvre droit à certaines exonérations fiscales et permet également d'accéder à certaines aides publiques.

Les Contrats Natura 2000 : le contractant s'engage dans des actions de gestion favorables à la préservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire. Une subvention compense les pertes d'exploitation ou les charges liées à la gestion de milieux non productifs. Sur les zones agricoles, ces contrats correspondent aux mesures agri-environnementales.



Contribuez à Natura 2000 !

Vous pouvez participer à nos groupes de travail :

- aquaculture
- agriculture
- activités de loisirs et tourisme.

Renseignements : Gaëlle Kania
05 46 85 40 21
natura2000@bassin-de-marennes.com



DOCOB : DOCUment d'OBjectifs
ZPS : Zone de Protection Spéciale (Oiseaux),

ZSC : Zone Spéciale de Conservation (Habitats, Faune, Flore).



Un exemple, parmi d'autres, de contrat Natura 2000

Le DOCOB « Grande Brière ». Contrat : entretenir le réseau hydraulique primaire et secondaire pour la biodiversité.

- > curage « vieux fond vieux bords » (1 fois en 5 ans)
- > arrachage préalable de la jussie
- > maintien de la connexion hydraulique
- > aide financière : 8 €/mètre linéaire

Le cahier du marais

Le « cahier du marais » vous donne régulièrement rendez-vous avec les informations essentielles touchant à ce patrimoine naturel incontournable et omniprésent de notre territoire.

Actualité Natura 2000

Afin de réaliser le travail d'état des lieux sur le marais de la Seudre, la CCBM a fait appel à des prestataires externes: la Ligue de Protection des Oiseaux 17 pour les inventaires biologiques (faune et flore) et la Chambre d'Agriculture 17 pour l'inventaire socio-économique. Ceux-ci parcourront l'ensemble des sites Natura 2000 « Seudre » (voir dossier Natura 2000) au cours des prochains mois.

Le projet GIZH: fin de l'étude et début des actions

Au mois de février s'est terminée la phase d'état des lieux et de diagnostic du projet de Gestion Intégrée des Zones Humides commencée en février 2008. Cette étude, menée sur les marais de Brouage et de l'estuaire de la Seudre, a mis en avant des enjeux forts.

Le maintien du caractère humide des marais par des apports en eau suffisants.

Le caractère humide du marais de Brouage dépend de l'apport en eau à la Charente via le canal Charente-Seudre et du stockage de cette eau dans le réseau hydraulique du marais. Au vu de la concurrence entre les différents usages pour l'eau sur ce fleuve, les prochains quotas risquent de diminuer fortement.

Pour un bon stockage de l'eau, l'entretien d'un réseau dense nécessite des moyens financiers importants, d'autant plus que l'envasement est aggravé par la présence d'espèces invasives. De même, la Seudre subit naturellement des périodes d'assecs réguliers mais qui tendent à être de plus en plus précoces et fréquents. Ces étiages ainsi que les prélèvements agricoles aggravent la situation et posent des problèmes pour les besoins en eau, notamment pour les activités économiques de la région (ostréiculture, tourisme, etc).

Le soutien aux activités socio-économiques contribuant au maintien de la zone humide et à la préservation de la biodiversité.

Dans l'ensemble, les professionnels (éleveurs extensifs, ostréiculteurs) ont de plus en plus de mal à vivre de leurs exploitations en marais à cause des problèmes de gestion quantitative et qualitative de l'eau, du contexte économique et des contraintes naturelles. Or les activités traditionnelles génèrent un bénéfice environnemental en maintenant le marais en l'état et en favorisant ainsi les services rendus (épuration de l'eau, production de biodiversité, etc.). Actuellement, une partie importante du territoire n'est plus exploitée. Cet abandon se traduit notamment par la prolifération de moustiques, une dégradation de la qualité de l'eau ou des risques de submersion des zones urbaines.

L'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Une eau de bonne qualité ainsi qu'une diversité de milieux aquatiques favorisent la biodiversité et permettent de répondre aux besoins pour l'alimentation en eau potable, les activités professionnelles (conchyliculture) et les activités de loisirs (pêche, tourisme). La mauvaise qualité est due à différents facteurs tels le lessivage des terres agricoles et urbanisées en amont, l'absence de réseau pluvial sur de nombreuses communes, le fort envasement de certains fossés ou les atteintes à l'environnement (décharges sauvages). De plus, la fonctionnalité épuratrice du marais tend à diminuer du fait du mauvais état du réseau hydraulique et de la régression de la superficie des zones en eau et des habitats « épurateurs » (roselières).

La préservation de la biodiversité associée aux zones humides.

Les marais remplissent un rôle vital en fournissant un refuge à différentes espèces emblématiques (loutre, cistude...) et des lieux de nidification et d'hivernage pour de très nombreux oiseaux.

Ils constituent aussi des zones de nurserie et d'accueil pour certains poissons (anguille, sole). Il est important de rappeler que cette diversité d'habitats est liée à l'hétérogénéité d'usages et de pratiques en place. Or les invasions d'espèces exotiques peuvent être à l'origine de la disparition d'espèces végétales et animales ou encore être la source de déséquilibres écosystémiques.

En actions...

En réaction à ces enjeux, un programme d'actions va être mis en place au cours de l'année 2010. Les efforts se porteront notamment sur:

- la mise en place d'une gestion fine et concertée des prélèvements en eau sur le marais de Brouage, par le biais d'un « règlement d'eau » et par la fédération des acteurs ;
 - le soutien aux activités extensives, par l'instauration de nouveaux systèmes de contractualisation (contrats Natura 2000, baux environnementaux) ;
 - l'entretien et/ou la réhabilitation d'habitats contribuant à l'amélioration de la qualité de l'eau et la préservation d'espèces menacées (roselières, fossés à poissons).
- Par ailleurs, la sensibilisation des professionnels et du public est indispensable à la valorisation du territoire. La CCBM a donc fait le choix de communiquer sur les enjeux de préservation des zones humides. (voir le programme d'animations « Bouge Ton Marais » page 9).

En personne

Afin de mener ces actions, la CCBM a recruté un chargé de mission Zones Humides: **M. Laurent Pouzin** zones.humides@bassin-de-marennes.com

Le Moulin des Loges: l'un des derniers moulins à marée d'Europe



Chaque saison, le Moulin des Loges ouvre ses portes à l'éveil du printemps. Vous y découvrirez tous les secrets du meunier.

Vous comprendrez comment l'ingéniosité humaine et la force de la nature se rencontrent pour mouler du blé et fabriquer de la farine. Les pistes cyclables vous offriront un lieu de promenade calme, en plein cœur d'un site protégé et les visites commentées vous feront apprécier le patrimoine naturel et culturel des anciens marais salants.

Ouverture

- Du 3 avril au 13 juin: samedi, dimanche et jours fériés de 14 h 30 à 18 h 30.
- Du 15 juin au 19 septembre: du mardi au dimanche, de 14 h 30 à 18 h 30.
- Et ouverture supplémentaire du 6 juillet au 29 août, de 10 h à 12 h.
- Visite hors-saison sur réservation (minimum 10 personnes).

Tarifs

Adulte: 4 €. Tarif réduit et groupe: 3 €. Enfant (de 5 à 12 ans): 2 €.

Animations

- Sortie avec la Ligue de Protection des Oiseaux: dimanche 25 avril et 23 mai à 9h,

jeudi 8 juillet et 5 août à 9h.

- Journées des Moulins et du Patrimoine meunier d'Europe: « Bilout ! Notre Don Quich'not revisite le Moulin des Loges ». Visites guidées théâtralisées: samedi 15 mai et dimanche 16 mai.
- Fête de la nature: sorties théâtralisées sur la Cistude d'Europe dans les marais. Compagnie « Les Brasseurs d'idées » (en partenariat avec NE17). Dimanche 23 mai.
- A fleur de marée, balade nature: jeudi 17 juin à 9h30, en compagnie d'Anne Richard, suivie d'un pique-nique nature.
- Journées du patrimoine de pays et fête des moulins: démonstration de pêche dans les marais. Samedi 19 juin.
- Atelier du blé au pain: samedi 19 et dimanche 20 juin, en compagnie de Maître Blaise.
- « Les 40° Déconnants » de Bilout: spectacle humoristique, vendredi 25 juin à 20 h.
- Les nocturnes de l'été: la nuit de la chauve-souris, vendredi 30 juillet à 21h. Soirée astronomie: mercredi 18 août à 21 h 30.
- Journées Européennes du patrimoine: samedi 18 et dimanche 19 septembre.

Expositions

- « Regards croisés en marais » Forum des Marais Atlantiques. « Marais de Seudre, Brouage et Oléron ». Photos d'amateurs. Les 1^{er} et 2 mai et les 8 et 9 mai.
- « L'Aunis et la Saintonge à l'aube du XX^e siècle »: du 13 mai au 20 juin, prêt des Archives Départementales.
- « La Cistude d'Europe »: du 22 juin au 11 juillet, réalisée par Nature Environnement 17.
- Sculpture sur bois: du 13 juillet au 15 août, œuvres de Jean-Marie Gillardeau.
- « Travaux de rénovation du Moulin des Loges »: du 17 août au 19 septembre, photos privées de M. et Mme Donce et de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes.



Démonstration de meunerie

Comme l'an passé, il sera possible d'assister à des démonstrations de meunerie (soumises aux coefficients de marée). Pour connaître les horaires, contactez-nous ou téléchargez la plaquette sur notre site internet: www.bassin-de-marennes.com

Renseignements:

Moulin des Loges à Saint-Just-Luzac
CDC: 05 46 85 98 41
Moulin des Loges: 05 46 47 35 77
moulinesloges@bassin-de-marennes.com
www.bassin-de-marennes.com



Un autre regard sur notre patrimoine



Ce programme d'animations, proposé par la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, vise à promouvoir la richesse du patrimoine du territoire à travers des manifestations d'ordre culturel, sportif et « nature ».

Nous vous donnons rendez-vous à partir du mois d'avril et jusqu'au mois d'août pour partager des moments de convivialité, de découverte et de rire !

Parcours découverte nature

Hiers, un village niché au cœur des marais de Brouage: avec Anne Fichet de Nature Environnement 17 (NE17), en partenariat avec la Communauté de Communes du Bassin de Marennes (CCBM) et le Conservatoire Régional des Espaces Naturels (CREN). En suivant le parcours « Au détour des marais » nouvellement créé par la CCBM, NE17 vous propose de découvrir ce village entouré de marais, son patrimoine naturel et de profiter de cette balade pour aller à la rencontre d'éleveurs de races locales. **Rendez-vous devant l'église de Hiers les dimanche 25 avril et dimanche 13 juin (14 h 30), mercredi 7 juillet et mercredi 4 août (10 h), gratuit.**

« Bilout ! Notre Don Quich'not revisite le Moulin des Loges »

Pour les Journées des Moulins et du Patrimoine de meunier d'Europe, Bilout, humoriste oléronais, et Anne-Christine Martinot, guide, proposeront des visites guidées théâtralisées, poétiques et humoristiques. **Samedi 15 et dimanche 16 mai au Moulin des Loges à Saint-Just-Luzac. 3 visites par jour de 14h30 à 18h30 (4 €).**

Faites du vélo

Sur les pistes cyclables des chemins de la Seudre, une balade à vélo, alliant découverte du patrimoine et convivialité vous est proposée. Cette année, la fête du vélo sera accessible aux personnes à mobilité réduite, des vélo-

monopousseurs seront mis à disposition. Un départ dans chaque commune est prévu et l'arrivée se fera au Moulin des Loges. Pour prolonger cet instant, n'hésitez pas à apporter votre pique-nique ou profiter de la restauration rapide proposée sur place par les Locaux-Jeunes. **Dimanche 30 mai à partir de 9 h (gratuit).**

Soirée théâtre clowns

La compagnie « Les Décalous » improvise et conte à sa manière les histoires de vie de chacun. Une soirée inoubliable, spéciale improvisation et théâtre de clowns sous le signe du rire et de la détente !

Samedi 29 juin au Temple protestant à Nieulle-sur-Seudre à 20h30 (gratuit).

Balade contée musicale

« Démon et merveilles » est une invitation à découvrir des contes merveilleux ou drolatiques de la côte atlantique et de l'estuaire girondin, sur le thème des métiers de la mer avec un conteur, Pierre Dumousseau et une conteuse-chanteuse-musicienne, Stéphanie Brouard (guitare, flûte, accordéon).

Le Gua, dimanche 4 juillet à 20h30 (gratuit).

Balade contée

Invitation à découvrir l'histoire et les légendes du village du Vieux Chapus. Au fil du parcours, au hasard des pas, les lieux rencontrés seront le prétexte pour Sophie Salleron, de vous raconter une histoire. Associant la marche douce au récit, ces balades contées se termineront par la découverte du Moulin de la Plataine. **Rendez-vous à la mairie de Bourcefranc-Le Chapus le jeudi 15 juillet et le jeudi 12 août à 10 h (3 €).**

Festival Nuits Romanes

Le festival régional des Nuits Romanes fait de nouveau étape à Saint-Sornin. Véritable rencontre entre l'art roman et le spectacle vivant, cette 6^e édition mettra à l'honneur la musique et

« Stéphanie Brouard et Pierre Dumousseau forment le duo « Démon et merveilles », pour des contes étonnants sur le thème des métiers de la mer, à découvrir d'urgence (Le Gua, 4 juillet).

les voix. Vous découvrirez une mise en lumière spécifique de l'église de Saint-Sornin. **Rendez-vous à l'église de Saint-Sornin le mardi 17 août à partir de 21 h (gratuit).**

Marches Sportives « Découverte » sur les chemins du patrimoine

Pour la seconde année, le Comité Départemental de Gymnastique Volontaire, en partenariat avec la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, proposera des marches sportives, avec bâtons, sur les chemins du patrimoine.

Le programme :

Mardi 13 juillet - 10 h/12 h

Jeudi 15 juillet - 20 h/22 h

Départ place de la mairie, devant l'école - Nieulle-sur-Seudre.

Mardi 20 juillet - 10 h/12 h

Départ Port de la Capitainerie, à côté du jardin public - Marennes.

Jeudi 22 juillet - 20 h/22 h

Départ place du Logis - Le Gua.

Mardi 27 juillet - 10 h/12 h

Départ place de la Mairie. Bourcefranc-Le Chapus.

Jeudi 29 juillet - 20 h/22 h

Départ place de l'église - Saint-Sornin.

Mardi 3 août - 10 h/12 h

Jeudi 5 août - 20 h/22 h
Départ place de Verdun - Saint-Just-Luzac.

Mardi 10 août - 10 h/12 h

Départ place de l'église - Saint-Sornin.

Jeudi 12 août - 20 h/22 h

Départ place de l'église - Hiers.
2 €/adulte et 1 €/licenciés GV.

Printemps 2010: les richesses des marais à l'honneur



Un programme riche en perspective pour l'opération « Bouge Ton Marais ! », destinée à faire découvrir ou redécouvrir à tous cet élément-clé de notre environnement.

Dans le précédent magazine, nous vous annonçons l'opération « Bouge Ton Marais ! » : sur les communes se dérouleront des animations pour permettre à tous une meilleure connaissance du fonctionnement des marais, de la biodiversité présente et du rôle des activités associées.

Les scolaires, le centre de loisirs et locaux jeunes sont mobilisés, avec l'aide de professionnels engagés dans la connaissance et la protection de l'environnement, pour présenter lors des fêtes locales ou sur nos sites touristiques leurs travaux effectués dans le courant de l'année 2010.

Vous êtes tous attendus pour partager avec eux leur vision du territoire.

A Marennes, l'opération a déjà débuté avec l'accueil de loisirs: en janvier et février, les enfants ont commencé leurs recherches sur les animaux et les plantes spécifiques des marais. Ils auront le plaisir de vous les présenter lors de la journée « coup d'envoi » de « Bouge ton marais ! » le **samedi 24 avril**, au marché de Marennes.

« Bouge Ton Marais ! », les dates à retenir

• MARENNES

Samedi 24 avril de 8 h 30 à 17 h, place du marché, journée animée par Radio Demoiselle. Des stands avec des producteurs spécifiques en marais (vaches maraîchines, sel, huîtres et salicorne), des organismes impliqués dans la protection et la mise en valeur de l'environnement, l'Huître Pédagogique, le CREN (Conservatoire Régional des Espaces Naturels), Nature Environnement 17, IODDE (Ile d'Oléron Développement

• LE GUA

Exposition du Forum des Marais Atlantiques: « Regards croisés en marais » et exposition du concours photo. Dates à venir : 05 46 85 98 41.

• BOURCEFRANC-LE CHAPUS

Les ados du Local Jeunes, avec l'association « Kayak et Nature », iront observer la faune piscicole aquatique en Seudre. Avec Benoît Hapiot, artiste peintre et graffeur, ils réaliseront une fresque qui sera présentée le **dimanche 20 juin**, sur le marché de Bourcefranc-Le Chapus.

Pour la clôture de l'opération « Bouge Ton Marais ! », d'autres partenaires, associatifs et professionnels vous accueilleront pour poursuivre nos échanges et envisager avec votre concours l'avenir du territoire.



Partenaires

Partenaires des opérations:

Les Communes du Bassin de Marennes, le Pays Marennes-Oléron, Bouge Ton Marché, MOPS (Marennes Oléron Produits et Saveurs), les accueils collectifs de mineurs (Le Château des Enfants et les Locaux Jeunes), le cinéma l'Estran, le CREN (Conservatoire Régional des Espaces Naturels), NE17 (Nature Environnement 17), LPO17 (Ligue de Protection des Oiseaux), IODDE (Ile d'Oléron Développement Durable Environnement), l'Huître Pédagogique, Kayak et Nature, Les Sorties de la Renarde, le Syndicat mixte de Brouage, les écoles primaires de Nieulle/Seudre, Saint-Just-Luzac et Saint-Sornin, le Lycée de la Mer et du Littoral, radio Demoiselle. Le Forum des Marais Atlantiques: prêt de l'exposition « Regards croisés en marais ».

Partenaires financiers:



Le Programme d'Intérêt Général habitat 2010



Dans le cadre du PIG, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes octroie des subventions qui contribuent au maintien à domicile des plus de 60 ans, encourage aux économies d'énergie et aux loyers encadrés à l'année.

Après le succès du dernier Programme d'Intérêt Général (PIG), les élus de la Communauté de Communes ont souhaité poursuivre cette politique d'aides aux propriétaires privés sur les 7 communes du Bassin de Marennes. Deux cibles sont visées par ce nouveau PIG : d'une part les propriétaires occupants des logements de plus de 15 ans, notamment pour le maintien à domicile des plus de 60 ans et pour favoriser les travaux d'économie d'énergie, et d'autre part la rénovation de logements des bâtiments de plus de 15 ans, pour les louer à l'année avec des loyers encadrés.

Pour les propriétaires occupants

Pour l'amélioration de votre logement, s'il a plus de 15 ans et si vous ne dépassez pas un certain plafond de revenus (revenu fiscal de référence 2008, à voir au cas par cas), vous pouvez bénéficier d'une subvention de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat).

Travaux pris en compte	Travaux subventionnables	Taux de subvention
Toiture, mise aux normes, électricité, menuiseries, isolation, ventilation	13 000 € HT maximum	20 ou 35 %
Adaptation des logements (douches adaptées...)	8 000 € HT maximum	70 %

Pour les propriétaires bailleurs

Pour l'amélioration d'un logement loué, vacant, ou d'un bâtiment que vous voulez mettre en location à l'année, sans condition de revenus :

- bâtiments de plus de 15 ans,
- engagement de location à l'année de 9 ans,
- engagement de loyer plafonné, et condition de revenus pour le choix des locataires,
- subvention de 35 ou 65 % des travaux subventionnés,
- abattement sur les revenus fonciers de 30 ou 60 % pendant 9 ans,
- subvention spécifique : éco-prime de 2 000 € par l'ANAH,
- subvention pour les logements de type 3 : 2 000 € par la Communauté de Communes du Bassin de Marennes.

Exemple : réhabilitation d'un logement de type 3 de 70 m² habitables.

Type de loyers	Loyer intermédiaire	Loyer conventionné
Taux de subvention	35%	65%
Coût total des travaux	60 000 €	
Dont travaux subventionnés	35 000 €	
Subvention ANAH (compris éco-prime)	8 750 €	14 250 €
Subvention CdC Bassin de Marennes	3 500 €	10 750 € + 2 000 €
Subvention Région		1 750 €
Total subventions	12 250 €	26 750 €
Reste à financer	47 750 €	33 250 €
Exemple de financement avec un prêt à 5% sur 12 ans (sans apport personnel)		
Loyer mensuel	480 €	358 €

à savoir

- Seuls les travaux réalisés par des entreprises sont subventionnés.
- Les travaux ne doivent pas être effectués avant le dépôt de la demande de subvention.
- Les dossiers de demande de subvention doivent être déposés avant la fin de l'année 2010.

+ d'infos

Informations complémentaires :



Habitat et Développement Océan M. Philippe Poullain : 06 14 02 18 74.

Communauté de Communes du Bassin de Marennes : 05 46 85 98 41
10 rue du Maréchal Foch, BP 5028
17 320 Marennes

Le Programme Local de l'Habitat



La Communauté de Communes a décidé d'élaborer un Plan Local de l'Habitat (PLH) intégrant le développement durable. Objectif : davantage de cohérence et d'équilibre dans l'offre de logements.

« Le Programme Local de l'Habitat définit, pour une durée de six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements » (article L. 302-1 du Code de la construction et de l'habitation).

Les élus de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes ont décidé de lancer l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) sur le territoire, accompagné d'une Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU), afin d'intégrer, tout au long de ce processus d'élaboration, puis dans l'utilisation de ce document d'urbanisme, le développement durable.

À titre d'exemple, l'AEU préconise de favoriser la réalisation d'opérations foncières dans le tissu urbain existant, ce qui permet de « remplir les dents creuses » et de limiter la consommation d'espaces naturels ou agricoles. De même, elle suggère d'orienter la production de nouveaux logements vers des formes

urbaines moins consommatrices d'espaces, en limitant la taille des parcelles et en privilégiant le semi-collectif ou le collectif.

Selon le Code de la construction et de l'habitation (article R. 302-1), le PLH devra se composer des éléments suivants :

- un diagnostic sur le fonctionnement du marché local du logement et sur les conditions d'habitat dans le territoire auquel il s'applique ;
- un document d'orientation comprenant l'énoncé des principes et objectifs du programme ;
- un programme d'actions détaillé pour l'ensemble du territoire auquel il s'applique et pour chaque commune, le cas échéant, le secteur géographique défini à l'intérieur de celui-ci ».

Le Programme Local de l'Habitat est un document d'urbanisme qui sera opposable à la fin de son élaboration. Ainsi, les Plans Locaux d'Urbanisme réalisés avant le PLH devront être mis en révision pour s'assurer de leur compatibilité avec ce document, dans un délai de trois ans.

Schéma de la hiérarchie des Normes en matière d'urbanisme et d'habitat sur le territoire du bassin de Marennes

CODE DE L'URBANISME
COMPATIBILITÉ
DIRECTIVE TERRITORIALE D'AMÉNAGEMENT Absence de ce document sur notre territoire
COMPATIBILITÉ
SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE du Pays de Marennes-Oléron Opposable depuis 2006
COMPATIBILITÉ
PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (en cours d'élaboration par la Communauté de Communes)
COMPATIBILITÉ
PLANS LOCAUX D'URBANISME/CARTES COMMUNALES
CONFORMITÉ
AUTORISATIONS D'OCCUPATION DES SOLS (Permis de construire, déclarations préalables...)

En bref

Durée : 6 ans. Définit les objectifs et principes pour :

- répondre aux besoins de logement,
- favoriser le développement urbain et la mixité sociale,
- améliorer l'accessibilité aux personnes handicapées,
- répartir avec équilibre l'offre de logements entre les communes et les quartiers.

à suivre

En mars, des ateliers thématiques se sont tenus. Ils ont permis d'établir le programme d'actions, qui devrait être validé à la fin du premier semestre 2010. Suivra ensuite la procédure d'adoption du document.

Des aides à l'étude



Plusieurs dossiers de demande de subvention au titre de « l'Aide au Développement » ont été déposés par des entreprises locales. Petit tour d'horizon.

NÉE CRÉATIONS Bourcefranc-Le Chapus

L'entreprise Née Créations, reprise en 2007 par Monsieur Emmanuel Tournade, conçoit suivant un processus éthique des tapis décoratifs haut de gamme. Membre de l'association internationale « Care and Fair » qui s'engage au Népal en proposant des formations et des aides aux tisserands, l'entreprise Née Créations a axé sa politique de

développement sur la participation à de nombreux salons nationaux et internationaux. Pour s'assurer d'une présence efficace sur différents salons, l'entreprise a prévu d'investir dans un pack communication lui permettant de valoriser ses produits. Le montant de l'investissement s'élève à 19 369 € et une aide de 4000 € a été demandée à la CCBM au titre de « l'Aide au Développement ».

PIZZOGA Le Gua

Réhabilitation d'un garage en Pizzeria (pizzas à emporter). Les dépenses portent sur l'acquisition de matériels et d'outils de communication. Montant de l'investissement: 7 540 €. Montant de la subvention sollicitée: 2 262 €. www.pizzoga.fr



NOUVELLE IMPRIMERIE DU BASSIN

Marennes

Acquisition d'une machine écosolvant. Cette nouvelle machine s'intégrera parfaitement dans le processus de production éco-responsable de l'entreprise. Celle-ci est labellisée Imprim'vert et PEFC. Cet investissement permettra à l'entreprise plus de réactivité et la gestion de plus gros volumes de réalisations. Montant de l'investissement: 18 350 €. Montant de la subvention sollicitée: 4 000 €.

Le Pôle d'Excellence Rurale: entre opportunité et ambition

Une opportunité à saisir

En décembre 2009, la Préfecture de la Charente-Maritime a informé que l'État lançait un appel à projet au titre des Pôles d'Excellence Rurale (PER). Le dossier de candidature doit porter sur l'un des enjeux suivants: accroître la capacité économique des territoires ruraux ou répondre aux besoins de la population dans le domaine des services au public en fonction des évolutions des territoires. Le dossier doit présenter un partenariat public / privé pour la réalisation d'objectifs partagés. La structure porteuse, qui peut être un EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale), doit formaliser un comité de pilotage avec les différents partenaires impliqués.

Un programme ambitieux

En rassemblant les mots-clés des différentes problématiques du territoire et le cahier des charges du PER, la CCBM a souhaité se lancer

dans un programme ambitieux et cohérent avec ses engagements en matière de Développement Durable.

Les mots-clés sont: offre immobilière insuffisante, absence de suivi des jeunes entreprises, sélection des entreprises avec des critères de développement durable, sensibiliser et former les acteurs économiques sur les marchés économiques de demain, établir des parcours de formation qualifiante pour les acteurs économiques, volonté politique axée vers l'excellence environnementale.

Le programme: « d'un parcours résidentiel de qualité environnementale à un parcours de vie éco-responsable pour les entreprises du territoire de la CCBM ».

Concrètement, un ensemble immobilier constitué d'une pépinière et d'un hôtel d'entreprises pourrait s'établir sur le Parc d'Activités Economiques de Le Gua.

En parallèle, des parcours de formation et de sensibilisation seront proposés aux entreprises

(positionnement stratégique sur les métiers de demain, sensibilisation aux différents labels et certification environnementale). Des rencontres avec de nombreux partenaires ont déjà eu lieu et un premier comité de pilotage s'est tenu début avril. Plusieurs fiches actions sont en cours d'élaboration et une présentation plus détaillée du projet fera l'objet d'un article lors d'un prochain magazine.

Une suite logique

Depuis 2008, la CCBM a ancré sa politique d'aménagement et de développement sur des critères de développement durable. La démarche de certification ISO 14001 et EMAS pour la conception et la réalisation de zones d'activités est à la base de cette dynamique.

Accueillir les entreprises dans un espace économique durable, avec la possibilité de se former pour améliorer sa performance économique et écologique, a semblé être une suite logique pour les élus de la CCBM.

Forum de l'apprentissage et de la formation par alternance



Vous êtes étudiant ou chef d'entreprise ? Vous êtes concerné ! Le premier forum de l'apprentissage et de la formation par alternance vous accueille à Bourcefranc-Le Chapus.

La Mission Locale, le Pays Marennes Oléron en partenariat avec les deux Communautés de Communes et le Pôle Emploi organisent sur le territoire le 1^{er} Forum de l'apprentissage et de la formation par alternance. Ce forum se déroulera le jeudi 6 Mai 2010 de 14 h à 17h30 à la salle des fêtes (salle du Sémaphore) de Bourcefranc-Le Chapus. Cette demi-journée est l'occasion de faire découvrir aux jeunes et à leurs familles des métiers dans le cadre de la formation par alternance.

Pour les candidats à l'alternance et leur famille

Une demi-journée pour que l'alternance n'ait plus de secret pour vous: ses contrats, ses diplômes, ses

formations et ses métiers... Des entreprises, des organisations professionnelles, des institutionnels, des établissements de formation (CFA, lycées...) se mobilisent pour vous informer. Profitez également des animations autour des différents métiers et d'un espace de « mise en relation » pour échanger librement avec un futur employeur.

Pour les chefs d'entreprise

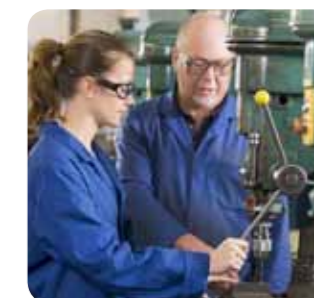
Vous souhaitez recruter par le biais de l'apprentissage ou du contrat de professionnalisation ? Venez découvrir le fonctionnement, les contrats et les aides financières mobilisables. Profitez de votre visite pour rencontrer des candidats à l'alternance. À partir de 18 h, le directeur du centre de formation multi-métiers de Reignac viendra témoigner de son expérience et exposera les avantages d'un tel outil en territoire rural. Suite à son intervention, tous les acteurs de l'économie locale, les élus et organismes de formation pourront débattre de la pertinence d'un outil de formation sur le territoire. Nous serons heureux de vous recevoir !



Ce 1^{er} Forum se déroulera le jeudi 6 mai 2010 de 14 h à 17h30 à la salle des fêtes (salle du Sémaphore) de Bourcefranc-Le Chapus.

« Pour échanger librement avec un futur employeur »

« Pour recruter via l'apprentissage ou le contrat de professionnalisation »



Pour plus de renseignements, contactez:

Romain Peyraud
Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron
0630063266

Brigitte Lalagüe
Mission Locale Rochefort/ Marennes/Oléron
0673422447

agenda

Retrouvez toute l'actualité et les manifestations de la Communauté de Communes sur son site Internet : www.bassin-de-marenes.com
Des exemplaires du journal communautaire sont disponibles dans les mairies, les offices de tourisme et à la Communauté de Communes du Bassin de Marennes.

AVRIL

19, 20 22, 23 et 29 avril

MARENNES

● ACCOMPAGNEMENTS D'EVEIL

Rencontre inter-génération (19), Cathy, mime professionnel (20), chansons avec Laurent à la guitare (22), chansons avec Stéphanie à l'accordéon (23) et chansons avec Mathias au violon (29).

1 séance: 3 €, 3 séances: 6 €

Adhésion annuelle: 18 €

Rens. Centre d'Animation et de Loisirs.

05 46 85 21 90

Mercredi 21 avril

ST-JUST-LUZAC

● CONTES ET PETITES MAINS

Lecture d'albums, de contes et activité manuelle sur des thèmes variés.

Enfants de 4 à 8 ans.

Bibliothèque municipale.

05 46 85 55 92

Jeudi 22 avril

MARENNES

● MUSIQUE : LES FRERES BROTHERS

L'Estran - Plein tarif 13 €

Réduit 8 €, gratuit -12 ans

Sur réservation 11 €

au 05 46 85 04 36. Spectacle orienté cabaret où la complicité avec le public, les brocardages et les rires sont plus que jamais présents.

05 46 85 21 41

Samedi 24 avril

MARENNES

● « BOUGE TON MARAIS ! »

De 8h30 à 17h.

Producteurs en marais, organismes de protection de l'environnement, accueil de loisirs de Marennes. Place du marché. En soirée, au Cinéma l'Estran: film du Lycée de la Mer et du Littoral, documentaire «La soif du marais» de Fabien Mazzocco, débat, exposition des photographies.

05 46 85 98 41

Samedi 24 avril

NIEULLE-SUR-SEUDRE

● CAFE THEATRE

L'Association ADN organise une soirée «Café Théâtre» à la salle des Fêtes de Nieulle/Seudre. 21h.

Dimanche 25 avril

HIERS

● PARCOURS DÉCOUVERTE NATURE

A 14h30. Nature Environnement 17 propose de découvrir le village, son patrimoine naturel et d'aller à la rencontre d'éleveurs de races locales (gratuit).

05 46 41 39 04

Dimanche 25 avril

MARENNES

● SALON DU MODELE REDUIT

Salon régional du modèle réduit organisé par le Rail Club Ocean. Bourse d'échange. Exposition de trains, autos, bateaux, camions. Centre d'animation et de loisirs.

05 46 85 14 58

Jeudi 29 avril

MARENNES

● TANGOLERON - La 2^{ème} édition du Festival TANGOLERON aura lieu les 29 et 30 avril, 1^{er} et 2 mai 2010 à St-Pierre, Dolus et Marennes. Projection d'un film et représentation de l'école de musique de Marennes. L'Estran.

05 46 76 37 65

MAI

5 et 6 mai

MARENNES

● CONCOURS DE DANSE COUNTRY

Centre d'animation et de loisirs.

Jeudi 6 mai

BOURCEFRANC-LE CHAPUS

● FORUM DE L'APPRENTISSAGE ET DE LA FORMATION PAR ALTERNANCE Salle «Le Sémaphore».

06 30 06 32 66 / 06 73 42 24 47

Jeudi 6 mai

MARENNES

● THEATRE BEAUTE DEVIANTE

Mise en scène François Mauget. Spectacle de slam, entre concert et poésie, déroulé par trois acteurs ultra-énergiques et des bricolages musicaux inspirés. Plein tarif:

13 € - Réduit 8 € - Gratuit -15 ans

Sur résa. 11 €. L'Estran.

Réservation : 05 46 85 04 36

Vendredi 14 mai

SAINT-SORNIN

● BALADE PÉDESTRE Départ de Broue.

Sur inscription : 05 46 85 77 77

15 et 16 mai

ST-JUST-LUZAC

● « BILOUT ! Notre Don Quich'not revisite le Moulin des Loges ».

Visites guidées théâtralisées.

05 46 85 98 41

Samedi 15 mai

BOURCEFRANC-LE-CHAPUS

● CHAMPIONNAT DU MONDE DE JOELETTES

4^{ème} édition - Course de 10 km.

Prix d'inscription: 150 € pour l'équipe, les ravitaillements, l'assistance technique, les récompenses et le repas d'après course. Baie de Marécareuil. Route touristique.

05 46 84 17 30

Mercredi 19 mai

ST-JUST-LUZAC

● CONTES ET PETITES MAINS

Lecture d'albums, de contes et activité manuelle sur des thèmes variés.

Enfants de 4 à 8 ans.

Bibliothèque municipale.

05 46 85 55 92

Jeudi 20 mai

MARENNES

● MUSIQUE : PARIS PANAME

Gilles Cunin, André Jorro, Patricket Manet, Mathias Guerry Paris. Concert jazz manouche de chanson swing.

Plein tarif 13 € - Réduit 8 €

Gratuit -15 ans, sur résa. 11 €

L'Estran.

Réservation : 05 46 85 04 36

Dimanche 23 mai

MARENNES

● BROCANTE, vide grenier, braderie des commerçants, organisés par Force 7.

Dimanche 23 mai

ST-JUST-LUZAC

● FÊTE DE LA NATURE

Sorties théâtralisées sur la Cistude d'Europe. «Les Brasseurs d'idées». Moulin des Loges.

05 46 85 98 41

Samedi 29 mai

MARENNES

● RANDONNEE GOURMANDE

Randonnée à La Cayenne.

05 46 75 82 28

Samedi 29 - Dimanche 30 mai

NIEULLE-SUR-SEUDRE

● FRAIRIE

Dimanche 30 mai

● FAITES DU VÉLO

A partir de 9h00, gratuit.

Accessible aux personnes à mobilité réduite, vélo-monopousseurs mis à disposition. Un départ dans chaque commune et un point de rendez-vous au Moulin des Loges. Restauration rapide proposée sur place par les Locaux-Jeunes.

05 46 85 98 41

Lundi 31 mai

SAINT-SORNIN

● DÉCOUVERTE DE LA FLORE DU MARAIS

à Broue. Gratuit sur inscription.

05 46 85 77 77

JUIN

Jeudi 3 juin

MARENNES

● L'HARMONICA DANS TOUS SES ETATS

Harmonica 17 est un orchestre composé de 10 à 15 harmonicistes, d'un guitariste professionnel et un mandoliniste.

Plein tarif 10 € - Réduit 6 € - Gratuit - 12 ans - Sur résa. 8 €. L'Estran.

Réservation : 05 46 85 04 36

Samedi 5 juin

SAINT-SORNIN

● JEU DE PISTE

sur l'environnement, à Broue.

Sur inscription : 05 46 85 77 77

5 et 6 juin

LE GUA

● FRAIRIE Fête foraine annuelle.

Grand Parking.

Samedi 12 juin

SAINT-SORNIN

● AU PETIT MATIN (à 6h30) : écoute

ornithologique, départ de Broue.

Sur inscription : 05 46 85 77 77

Dimanche 13 juin

HIERS

● PARCOURS DÉCOUVERTE NATURE

Nature Environnement 17 propose de découvrir le village, entouré de marais, et d'aller à la rencontre d'éleveurs de races locales. Gratuit. 14h30.

05 46 41 39 04

Dimanche 13 juin

LE GUA

● BROCANTE, VIDE-GRENIER

organisés par Force 7.

05 46 22 15 41/06 62 39 15 96

Dimanche 13 juin

SAINT-SORNIN

● BANQUET DU LIVRE

Rue municipale, place de l'église.

16 juin au 23 juin

BOURCEFRANC-LE CHAPUS

● EXPOSITION SUR LA NORMANDIE ET LA BRETAGNE

Bibliothèque municipale.

Salle de réunion. Rue de la Plataine.

05 46 76 18 10

Mercredi 16 juin

ST-JUST-LUZAC

● CONTES ET PETITES MAINS

Lecture d'albums, de contes et activité manuelle sur des thèmes variés.

Enfants de 4 à 8 ans.

Bibliothèque municipale.

05 46 85 55 92

Jeudi 17 juin

ST-JUST-LUZAC

● A FLEUR DE MARÉE

balade nature, Moulin des Loges, 9h30.

05 46 85 98 41

Samedi 19 juin

LE GUA

● BAL DE L'ETE

Bal organisé par le Comité des Fêtes dans le Foyer rural Parc du Logis.

19 et 20 juin

ST-JUST-LUZAC

● JOURNÉES DU PATRIMOINE

de pays et fête des moulins.

Moulin des Loges.

05 46 85 98 41

Dimanche 20 juin

BOURCEFRANC-LE CHAPUS

● PRÉSENTATION D'UNE FRESQUE

réalisée avec les ados du Local Jeunes de Bourcefranc-Le Chapus et Benoît Hapiot, artiste peintre et graffeur. Marché.

21 juin

MARENNES

● FETE DE LA MUSIQUE

À partir de 19h00.

Centre-ville et port.

05 46 85 37 46

24 juin

MARENNES

● FEUX DE LA SAINT-JEAN

Organisés par Le Comité des Fêtes, sur la Place Carnot à 22h00.

Soirée dansante avec «Festi Music».

05 46 85 37 46

Vendredi 25 juin

ST-JUST-LUZAC

● LES 40^e DÉCONNANTS

de Bilout. Spectacle humoristique.

Moulin des Loges - 20h.

05 46 85 98 41

Dimanche 27 juin

SAINT-SORNIN

● LES AILES ET LE VENT

Création de cerfs volants, montgolfière et animation autour des ailes de rapaces et parapente.

Restauration rapide sur place par les jeunes du canton.

05 46 85 76 92

Dimanche 4 juillet

LE GUA

● BALADE CONTÉE MUSICALE

20h30. « Démons et merveilles » par le conteur Pierre Dumousseau et la conteuse-chanteuse-musicienne, Stéphanie Brouard.

05 46 85 98 41